

J'OSE L'AVENTURE !

Article 1 : Organisation

La SAS JACQUES BRU COMMUNICATION au capital de 52941 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé La Houssaye 49410 MAUGES SUR LOIRE, immatriculée sous le numéro RCS ANGERS 519143952, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 09/03/2024 à 14h00 au 09/04/2024 à 23h55.

Je joue & je gagne plein de cadeaux tous les jours et mon aventure préférée parmi le best of des 10 ans !

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM, Luxembourg.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'une des adresses URL suivantes :

- <https://story.tl/j-ose-l-aventure-jazz>
- www.jeujazz.fr

Les participants accèdent gratuitement et sans obligation d'achat :

1° AUX INSTANTS GAGNANTS :

Le participant doit jouer au JEU DE LANCER DE POMMES :

- Lancez 10 pommes au personnage (Katniss) suspendu dans des arbres dans le temps imparti (60 secondes) pour accéder à la révélation de l'instant gagnant.

Le participant peut jouer autant de fois qu'il veut dans une journée, mais ne peut gagner qu'une fois par jour.

2° AU TIRAGE AU SORT LOT N°1 :

- Le participant ayant lancé un instant gagnant (gagnant ou perdant) remporte automatiquement 1 chance pour le tirage au sort du lot N°1.

Les chances se cumulent à chaque participation (inscription même nom/prénom, même adresse e-mail)

ET POUR GAGNER ENCORE DES CHANCES EN + (FACULTATIF)

Le participant-mangeur de pommes JAZZ peut également gagner et cumuler des chances en + pour le tirage au sort en envoyant son ticket de caisse de pommes JAZZ et le bon de participation correspondant à la semaine :

SEM 1 : du 9 au 17 mars

SEM 2 : du 18 au 24 mars

SEM 3 : du 25 au 31 mars

SEM 4 : du 1er au 9 avril

Bons à télécharger sur la plate-forme de jeu www.jeujazz.fr

Et à envoyer sur l'email: jazz.pommedecaractere@gmail.com

1er TICKET DE CAISSE = +20 CHANCES

2e TICKETS DE CAISSE = +30 CHANCES

3e TICKETS DE CAISSE = +50 CHANCES

4e TICKETS DE CAISSE = +100 CHANCES

- Il doit compléter entièrement le bon de participation avec ses coordonnées. Les points se cumulent avec ceux de la plate-forme de jeu si il s'inscrit avec le même nom/prénom, même adresse e-mail.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1er lot : CHOIX PARMIS 4 AVENTURES EXTRAORDINAIRE (1600 € TTC)

Détails :

N° 1, 2, 3 ou 4 :

Le bénéficiaire choisit son aventure préférée parmi nos 4 propositions du best of des 10 ans.

1° J'OSE DORMIR AVEC LES LOUPS

OU

2° J'OSE VOLER EN AVION DE CHASSE

OU

3° JE VOLE AVEC LES OISEAUX

OU

4° JE FAIS UN STAGE DE SURVIE

Il ne peut choisir qu'une seule aventure selon les détails spécifiques indiqués ci-dessous.

AVENTURE N°1 :

"J'OSE DORMIR AVEC LES LOUPS"

Un séjour en famille dans un Lodge face aux loups du Parc de Sainte Croix (57 Rhodes)

Valable pour 2 adultes et 2 enfants

Votre séjour comprend :

Une nuit dans un lodge nature : Jack London Lodge (ou autre équivalent selon disponibilité et selon période choisie)

Un accès au parc animalier pendant les 2 jours de votre séjour. Partez à la rencontre des animaux sauvages !

La formule inclus le dîner et le déjeuner (hors boisson), et le petit-déjeuner. Savourez chaque instant de votre séjour !

Jack London Lodge

Dormez au cœur du sauvage

Prêts à dormir avec les loups ? Cette maison traditionnelle nord-américaine de 96 m² avec terrasse vous plongera dans l'univers fascinant des aventuriers du début du siècle, à l'image de Jack London dans « L'Appel de la forêt ». Été comme hiver, sa conception tout en bois vous permettra de vivre des moments chaleureux et conviviaux, en famille ou entre amis. Pour parfaire l'expérience, vous pourrez vous détendre en famille dans le jacuzzi situé sur la terrasse, face à la meute de loups noirs. Cet hébergement est accessible aux personnes à mobilité réduite (hors jacuzzi).

Formule pour 2 adultes et 2 enfants (-12 ans)

OU

AVENTURE N°2 :

"J'OSE VOLER EN AVION DE CHASSE"

Vol en avion de chasse Fouga Magister Paris Beauvais (60 Beauvais)

Durée: 30mn de vol - prévoir 1/2 journée

Valable pour 1 personne.

Date à fixer avec l'organisateur et notre partenaire Tematis, selon vos disponibilités et celles du planning des pilotes.

Validité : Cette expérience est valable (réalisable) dans les 12 mois à compter de la date du tirage au sort.

Décollez depuis Beauvais. Bénéficiez de l'agilité extrême du Fouga Magister. Evolutions, tonneaux, loops... vous ressentirez ce que vivent les pilotes de chasse. Le pilote vole en fonction de votre tolérance aux G, et vous serez en communication constante avec lui pour échanger pendant le vol.

Accueil et rencontre avec le pilote à l'aéroport de Beauvais.

Briefing sur le vol, plan de vol, sécurité à bord, instruments du cockpit et manœuvres d'urgence.

Enfilez la combinaison de vol et le casque, puis préparez vous à la plus unique des expériences.

Temps de vol de 30 minutes.

- En 30mn, vous évoluez vers Amiens, et retour.

Débriefing après le vol et verre de l'amitié pour célébrer vos premiers pas de pilote de chasse.

Les pilotes: hautement entraînés et qualifiés. Ils ont tous accumulés plus de 10.000 heures de vol en tant que commandant de bord et/ou instructeur sur jet.

Avion: Fouga Magister

L'appareil est contrôlé par un organisme indépendant en accord strict avec la réglementation en vigueur.

L'Aérospatiale-Potez-Fouga CM170 Magister est un avion à réaction conçu en France au début des années 1950, et initialement destiné à l'entraînement des pilotes militaires. Reconnaissable à son empennage arrière en « V » (dit « papillon »), il a été fabriqué à un millier d'exemplaires et utilisé par une vingtaine de pays. De nombreux exemplaires sont toujours en service de nos jours.

Grâce à ses capacités, le Fouga Magister a été adopté comme avion de voltige élémentaire de plusieurs patrouilles acrobatiques, dont la fameuse Patrouille de France qui l'a utilisé pendant 24 ans (de 1956 à 1980).

À SAVOIR :

Participants

Vous êtes seul à bord avec le pilote. 2 à 3 personnes peuvent vous accompagner.

Conditions & restrictions

Aucune expérience de vol n'est requise pour réaliser ce vol en avion de chasse.

Fournir un certificat médical délivré par un médecin généraliste de non contre-indication à la pratique de sport aérien. Etre en bonne condition physique. Ne pas souffrir de problèmes cardiaques ou neurologiques. - Etre majeur - Interdit aux femmes enceintes.

Il est conseillé de ne pas boire d'alcool la veille du vol et d'être bien reposé.

Age : à partir de 15 ans. Taille : max 2 mètres. Poids : max 130 kgs

Sous réserve de conditions météo favorables.

Et comme pour tout sport mécanique de la disponibilité machine.

Dates

Sur réservation tout au long de l'année, semaine et week-end (samedi et/ou dimanche)

Lieu

Vol en avion de chasse à Beauvais, Picardie, France.

Vidéo

Une vidéo de votre vol sera réalisée. (sous réserve de problème technique). La vidéo sera transmise à l'organisateur. Vous acceptez de céder vos droits d'images et les droits de diffusion à l'organisateur POMME JAZZ. La vidéo vous sera remise dans son intégralité.

Le vol en avion de chasse peut être annulé du fait de conditions météorologiques défavorables, problèmes mécaniques, maladies ou autre événement inattendu et hors du contrôle du prestataire, ainsi qu'en cas de force majeure. Dans ce cas, le vol sera reporté à une date ultérieure. La société organisatrice du jeu ou celle organisatrice du vol ne sera pas tenue responsable pour tous coûts, tels que déplacement ou hébergement ou tout autre dommage, direct ou indirect, pertes et/ou pertes d'opportunités, frais et autre charge que le client (ou bénéficiaire) pourrait encourir à la suite de l'annulation de l'expérience.

OU

AVENTURE N°3 :

"VOLER AVEC LES OISEAUX"

Bons pour 2 vols avec les oiseaux en Auvergne,
Valables pour 2 personnes pendant 1 an (à date du tirage au sort)
Voler avec des oies, des grues, des bernaches: une expérience unique au monde, réalisable en France
uniquement à Saint-Flour dans le Cantal en Auvergne.
Par SARL Voler avec les Oiseaux, Paola et Christian Moullec

Les vols se font tôt le matin en fonction du lever du soleil.
Accès: A 15 min de l'A75. Depuis St Flour: prendre la D926 en direction d'Aurillac / Ussel, puis prendre à
droite sur la D14 et suivre la direction de l'Aérodrome de Coltines.

Poids maxi du passager: 95kg

Notre équipe accompagnée des oiseaux vous attend sur le lieu de décollage, l'heure de rendez-vous étant
fixée à l'avance sur réservation. Une tenue décontractée et chaude est conseillée ainsi que de bonnes
chaussures.

Vol de 35/40 min avec les oiseaux, prévoyez une disponibilité d'une heure :

Accueil à l'aérodrome de Coltines-St Flour, on vous explique les règles de sécurité, on vous équipe. Les
oiseaux sont prêts pour le décollage et vous aussi. Vous décollez de la planèze en ULM Biplace en
compagnie des oiseaux, vous partez pour un rêve dans le monde merveilleux des migrateurs. Le soleil levant
projette des couleurs de feu sur le plus grand volcan d'Europe. Le pilote vous explique la biologie des
espèces qui volent avec vous. Les oiseaux vous observent volant avec eux. Les regards se croisent.
Vous vivez là un véritable moment d'éternité. Votre machine volante se pose à l'unisson avec les oiseaux. Le
temps de descendre de l'ULM, vous réalisez que vous venez de vivre l'unique.

ENVIRONNEMENT:

La planèze de St Flour est un site préservé classé en zone NATURA 2000. Le village de Coltines avec son
bourg typique et son musée de l'agriculture Auvergnat. Perchée sur un promontoire volcanique, Saint-Flour,
cité d'art et d'histoire, cultive son caractère montagnard avec audace et modernité. A la croisée des chemins
de la Margeride, des Monts du Cantal et des gorges de la Truyère, ses attraits naturels, prisés par les
amateurs de sports nature, composent des paysages saisissants. A mi-chemin vers le grand Sud, Saint-Flour
est aussi une ville étape privilégiée et animée. Le plus grand volcan d'Europe est toujours en activité, ses
sources, les plus chaudes d'Europe, jaillissent à Chaudes Aigues (mot occitan: « sources chaudes »).
Majestueux ouvrage de fer de Gustave Eiffel, le viaduc de Garabit réunit les deux rives de la Truyère depuis
plus de 120 ans et suscite l'admiration des vacanciers qui le découvrent en empruntant les routes qui
sillonnent ces gorges aux attraits touristiques variés. Murat: situé au coeur des massifs d'Auvergne, le Pays
de Murat offre des paysages uniques et un patrimoine volcanique prestigieux. La station du Lioran est nichée
au milieu des sapins au coeur du Massif Cantalien, la station du Lioran s'étend sur 150 Hectares

Vidéo

Une vidéo de votre vol sera réalisée. (sous réserve de problème technique). La vidéo sera transmise à
l'organisateur. Vous acceptez de céder vos droits d'images et les droits de diffusion à l'organisateur POMME
JAZZ. La vidéo vous sera remise dans son intégralité.

OU

AVENTURE N°4 :
"FAIRE UN STAGE DE SURVIE"

Stage de survie en milieu forestier, 3 jours en Périgord Noir

Au départ de Saint-Geniès (24)

Valable pour 8 personnes. Date à fixer ensemble selon vos disponibilités et celles de Denis Tribaudeau

Valable 1 an à date du tirage au sort

1er JOUR

- Accueil des stagiaires "au camp de base" : à partir de 20h jusqu'à 23h30 (avec parking et couchage
sommaire à la ferme "Le Rozel sur la commune de St Geniès 24590). Le repas du vendredi soir est non
fourni. Prise de contact, et définition de ce que peut être une situation de survie. Préparation du matériel,
briefing sur les principes fondamentaux de survie. Gestion des priorités, dangers, objectifs, etc... Ateliers
montage et fabrication de pièges, montage et fabrication d'un abri d'urgence.

- 0h00 : Coucher

2e JOUR

- 7h30 Réveil : Petit déjeuner (café offert) et mise en condition, gestion du stress.

- 8h30 : Départ du «camp de base» : initiation aux techniques d'orientation en pleine nature, observation de
la végétation, reconnaissance des plantes et fruits comestibles et toxiques, collecte et transport d'eau, traces
d'animaux etc...

- 12h00 : Arrivée sur le lieu du bivouac : (forêt de châtaigniers, pins et chênes...). Choix d'un lieu adéquat pour
monter le bivouac. Apprentissage sur les grands principes d'assemblage et sur les techniques de fabrication
d'un abri. Apprentissage sur la fabrication d'un feu (les 5 techniques de base sans allumette ni briquet). Mise
en situation et répartition des tâches. Rappel de la réglementation en vigueur et si il n'y a pas d'interdiction,

nous ferons un petit feu de camp.

- 15h30 : Apprentissage à la fabrication d'eau potable : technique servant à purifier l'eau.
- 16h30 : Apprentissage à la fabrication et au maniement d'armes et de pièges façon "maison" (arc, flèche, etc...) et rappel à la loi sur le piégeage et la chasse.
- 17h30 : Départ d'une expédition : Cueillette de plantes comestibles, apprentissage des techniques de chasse, collecte d'insectes comestibles...
- 18h30 : Repas autour du feu constitué uniquement des fruits de la pêche, chasse et collecte de l'après midi.
- 20h00 : Veillée : récits, impressions, cohésion du groupe, gestion de l'intelligence émotionnelle, rappel sur les diverses techniques appréhendées durant la journée. Initiation aux reconnaissances des principales constellations pour s'orienter avec les étoiles, marche nocturne sans lampe dans la forêt.
- 23h00 : Coucher

3e JOUR

- 07h30 : Réveil
- 08h30 : Départ d'une expédition : Cueillette de plantes comestibles, apprentissage des techniques de chasse, collecte d'insectes comestibles, etc...
- 09h30 : Repas autour du feu : récits, impressions durant la nuit, cohésion du groupe, rappel sur les diverses techniques appréhendées. Initiations et sensibilisation aux gestes de premiers secours. Fabrication de brancards et transport d'un blessé.
- 12h00 : Lever du camp, remise en état du site.
Sensibilisation sur le respect de l'environnement.
Comment se comporter avec le feu.
- 12h30 : Départ du bivouac en autonomie complète : Initiation à l'orientation en pleine nature avec carte et boussole.
Prendre un cap, lire une carte, etc...
- 14h30 : Retour au gîte : douche, réconfort, débriefing etc... (buffet et café offerts).
- 16h30 : Fin du stage.

Ce stage est ouvert à toutes personnes ayant minimum 16 ans.

Ce stage est encadré par Denis Tribaudeau et (ou) un membre de son équipe.

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE

Si le bénéficiaire est amené à annuler son évènement avant la date une fois le contrat signé et renvoyé, ou à abrégé ou interrompre son évènement pour quelque cause que ce soit, il ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement ou report de son évènement.

Le lot est nominatif. Il ne peut pas être cédé, ni vendu, ni échangé sans l'autorisation de l'organisateur.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le choix du prestataire organisateur ou le type d'évènement par un autre de même valeur.

-
- Du 2ème au 3ème lot : VALISE DU BAROUDEUR (55 € TTC)

Détails :

Valise rigide en carton bouilli kraft, renforcée par des éléments de fixation en acier et des clapets de fermeture. Ses autocollants sur le thème aventure/voyages/nature sauvage marque son esprit voyageur-aventurier.

Coloris brique de sienne - L: 33 x 55 x 16 cm

Collector JAZZ saison 10

- Du 4ème au 53ème lot : GRI-GRI DES AVENTURIERS (2 € TTC)

Détails :

Porte-clé en cuir, chaîne et attache métal. Dimension 5 x 3,5 cm

Porte-chance des pionniers et des aventuriers JAZZ depuis la 1ère saison.

Son marquage à chaud représente un dessin maori, terre d'origine de la 1ère pomme JAZZ.

Collector JAZZ saison 2

- Du 54ème au 63ème lot : COUTEAU DE CARACTÈRE (3 € TTC)

Détails :

Couteau en ligne naturelle avec lame en acier inoxydable et poignée en bambou robuste avec serrure de sécurité. Ruban de transport en cuir. Marquage à chaud manuel.

Matière : Bambou / Acier Inox

Taille : 9.8 x 2.5 x 1.4 cm

Collector JAZZ saison 10

- Du 64ème au 65ème lot : POCLETTE CUIR DES MAORIS (35 € TTC)

Détails :

Pochette cuir 100% collector - série limitée, dimensions 32 x 22 cm. Marquage manuel au fer à chaud - Signe Maori en hommage à la terre d'origine de la 1ere pomme JAZZ : la Nouvelle-Zélande.
Collector JAZZ saison 2

- Du 66ème au 75ème lot : NICOIR À CUI-CUI (6 € TTC)

Détails :

Le Nichoir constitué de roseaux est un véritable refuge pour oiseaux de passage hiver comme été. Vous avez la possibilité de la suspendre à l'aide de la corde - 100% naturel : roseaux
- Dimensions totales : L 10 x p 10 x h 25 cm
Collector JAZZ saison 6

- Du 76ème au 85ème lot : TEE SHIRT BLEU JAZZ COLLECTOR (8 € TTC)

Détails :

tee-shirt "JAZZ COLLECTOR" pomme JAZZ - Tee-shirt en coton organique.
Modèle mixte Bleu - Taille unique équivalent +/- taille M
réalisée en France (Normandie)
Collector JAZZ saison 8

- Du 86ème au 95ème lot : PLANCHE APÉRO (25 € TTC)

Détails :

Planche à découper en bambou, finition polie douce et résistante. Idéal pour couper et pour une présentation.
Avec poignée pour une manipulation facile et cordon à accrocher sur simile de cuir.
Dimensions : 13.5 x 40 x 1 cm

- 96ème lot : CHAUSSONS PATTES D'OURS (35 € TTC)

Détails :

Paire de chaussons imitation pattes d'ours, Taille XL , couleur ours brun

- Du 97ème au 98ème lot : SACHET GRAINES MELLIFÈRES (2 € TTC)

Détails :

250 gr de graines mellifères contenant : Carthame, Lin, Phacélie, Moutarde, Trèfle persan, Radis Huileux, Tournesol, Vesce d'été, Souci, Mauve, Muflier, Sarrasin, Coquelicot, Trèfle incarnat, Serradelle

Répandez ces graines sur une terre ensoleillée d'avril à juin pour une prairie fleurie de juin à octobre. (en pot et bacs avec un minimum d'arrosage, dans votre jardin, sur une pelouse ou à la volée dans n'importe quel terrain vague). Les papillons, les abeilles et les insectes seront attirés et nourris par ces bonnes fleurs sauvages. Ils polliniseront ainsi les cultures environnantes.

- Du 99ème au 100ème lot : CHAPEAU CARGO (16 € TTC)

Détails :

Le chapeau de type cargo indispensable en haute saison pour se protéger du soleil tout en s'assurant d'avoir une bonne visibilité. C'est pour ces raisons qu'il se pare d'un bord suffisamment large pour couvrir votre visage. Il profite aussi d'une protection anti-UV (UPF50+) qui optimise votre confort, quel que soit l'endroit où vous souhaitez le porter : au bord de l'eau pour une partie de pêche, dans la forêt pour aller à la chasse ou en randonnée, etc. Ses œillets d'aération sont incontournables pour garder votre tête au frais. Ce chapeau cargo existe dans une taille unique, mais il est réglable grâce à un cordon ajusteur en élastique.

Fabrication : 65% polyester/35% coton

Couleurs aléatoires : Marine ou Pierre

Taille : unique

Valeur totale : 2371 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

LOT N°1 :

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participations après la clôture du jeu.

DATE DU TIRAGE AU SORT : MARDI 30 AVRIL 2024

LOTS N°2 à 85 :

L'annonce du lot se fait directement en fin de jeu, au moment de la révélation de l'instant gagnant.

Il n'y a pas d'email de confirmation pour les instants gagnants.

Article 6 : Annonce des gagnants

Le gagnant d'un instant gagnant est informé de son gain immédiatement au moment du jeu.
Il n'y a pas d'email de confirmation.

Il doit compléter l'ensemble de ses coordonnées postales (NOM, PRÉNOM, ADRESSE, CP, VILLE) pour que son lot soit expédié à l'adresse qu'il aura indiquée au moment du jeu.

Pour la bonne livraison des lots :
mieux vaut indiquer un N° de mobile pour faciliter la venue du livreur (Colissimo, Chronopost, Geodis, TNT...)

Le gagnant du tirage au sort du LOT N°1 sera d'abord contacté par e-mail puis par téléphone.

Article 7 : Remise des lots

- Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants
- Une adresse incomplète peut entraîner la non-livraison de votre lot.
Veiller à compléter attentivement tous les champs de votre adresse postale.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur les sites suivants :

- https://story.tl/roadtrip_jazz
- www.jeu jazz.fr

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en

cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins

de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.